

l'honorable F. X. O. Méthot, proposition qui rencontra l'assentiment unanime et enthousiaste de l'assemblée. MM. E. Tremblay, greffier de la ville de Nicolet; A. M. Archambault, notaire d. Sainte-Antoine, et S. Côté, secrétaire de la Chambre de commerce du District de Montréal, furent ensuite élus secrétaires.

Le président donne lecture d'une lettre de Monseigneur Gravel. Sa Grandeur souhaite que le chemin de fer du Sud se construise; car elle espère que cela aurait pour effet d'empêcher un grand nombre de nos compatriotes d'émigrer aux Etats-Unis. Des lettres d'excuses, de la part de l'honorable M. de Boucherville et de M. L. A. Massue, sont aussi communiquées à l'assemblée. L'honorable M. Joly avait aussi été invité, mais le comité n'avait encore reçu aucune lettre de lui.

Le président, dans son discours d'ouverture, explique quel est le but de la convention et il exprime l'espoir que les démarches de la chambre de commerce du District de Montréal seront approuvées et endossées par les délégués. Il invite alors les membres de cette chambre à prendre la parole.

M. D. Parizeau remplace le président M. J. M. Dufresne, qui n'a pu assister, so lève et expose les raisons pour lesquelles les habitants de la rive sud demandent le prolongement de l'Intercolonial jusqu'à Montréal. Les paroisses de la rive sud, qui sont riches et qui ont contribué autant que tout autre partie du pays à la construction de nos grands chemins de fer, sont loin d'en jouir comme le resté du pays. Cependant, il y a là une population de 60,000 âmes, qui fait un commerce d'importation et d'exportation de \$7,600,000 par an.

Un chemin de fer y prospérerait; le gouvernement fédéral a même un intérêt particulier à aider à la construction du chemin de fer du Sud qui, en se reliant à l'Intercolonial, mettra fin aux déficits de ce dernier. Avec le chemin de fer du sud, nous aurions une ligne courte de Montréal, aux ports du Golfe Saint-Laurent, entièrement construite sur le territoire canadien. Ce chemin de fer rendra uniforme les taux du fret et augmentera le commerce et la prospérité générale du pays.

M. Rinfret, M. P., dit qu'il a déjà attiré l'attention du gouvernement sur ce projet et qu'il espère qu'on en verra avant peu l'exécution. M. Boisvert, M. P. parle dans le même sens. M. L. J. Cartier, demande que les résolutions soient modifiées de manière à laisser au gouvernement fédéral le soin de fixer le tracé du chemin. Il est question de se servir du Montréal et Sorel; pourtant les paroisses de Saint-Denis, Saint-Antoine, Saint-Ours et Sainte-Julie ont autant que les environs de Sorel droit à ce chemin de fer. Cependant, après plusieurs remarques de la part des autres délégués, M. Cartier retire son amendement au milieu des applaudissements de l'assemblée. L'honorable sénateur Guévremont porte encore la parole, et puis la résolution suivante est adoptée unanimement.

"Attendu que les paroisses de la rive sud du Saint-Laurent, de Laprairie à la Pointe Lévis ont été

jusqu'ici privées de chemin de fer; attendu que l'entreprise d'un chemin de fer sur la rive Sud ne semble pas à l'heure qu'il est devoir être couronnée de succès; attendu qu'un chemin de fer entre Montréal et la Pointe Lévis ferait la prospérité de toute une riche contrée; attendu que ce chemin de fer ne nuirait en aucune façon aux chemins de fer déjà construits dans la province de Québec, plus particulièrement à ceux de la partie Sud de la province; attendu que ce chemin de fer mettrait fin aux déficits du chemin de fer Intercolonial; attendu qu'il appert par les documents en ce moment soumis à la convention que tous les habitants de la contrée entre Montréal et la Pointe Lévis, sur la rive sud, désirent la construction d'un chemin de fer qui leur offrirait des communications faciles avec les grands centres de l'est et de l'ouest.

"Résolu que le gouvernement fédéral du Canada soit prié de se charger lui-même de la construction d'un chemin de fer s'étendant du terminus actuel de l'Intercolonial, à la Pointe Lévis, jusqu'à la ville de Montréal, sur la rive sud du fleuve St-Laurent."

Avant de se disperser, l'assemblée adopte un vote de remerciements à son président et aux habitants de Nicolet, qui ont offert aux délégués l'hospitalité la plus empressée.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

DEMANDES DE SÉPARATIONS DE BIENS

Dame Régina Chaput, épouse d'Amanda Vadenais, commerçant, d'Iberville.
 Dame Marguerite Daigle, épouse de Joseph Dégré, du village de Granby.

DIVIDENDES

Dans l'affaire de Philippe Richard, de St Pierre; dividende payable à partir du 11 novembre. Kent & Turcotte, curateurs.

Dans l'affaire de la Cie de chaussures de Fraserville; dividendes payable à partir du 29 octobre. Félix Gourdeau et W. Gauvin, liquidateurs.

Dans l'affaire de A. J. Caron & Cie, de Québec; premier et dernier dividende payable à partir du 3 novembre. D. Arcand, curateur.

Dans l'affaire d'Amable Rufange; premier et dernier dividende payable à partir du 12 novembre. C Desmarteau, curateur.

Dans l'affaire de H. Gagnon & Cie, de Québec; deuxième dividende payable à partir du 9 novembre.

CURATEURS

M. J. O. Dion, de St Hyacinthe, a été nommé curateur à la faillite d'Olivier Demers.

M. Alfred Lemieux, de Lévis, a été nommé curateur à la faillite de L. Marquette, et à celle de Fortin et Morency.

M. Henry A. Bédard a été nommé curateur à la faillite de Thomas Barry, épiciier, de Québec.

M. A. F. Riddell a été nommé curateur à la faillite de James F. Stuart, de Montréal.

Messrs Kent & Turcotte ont été nommés curateurs à la faillite de H. Girard & Cie, de Montréal.

Messrs Bilodeau & Renaud ont été nommés curateurs à la faillite de Félix A. Chagnon, de Montréal.

Messrs Kent & Turcotte ont été nommés curateurs à la faillite de Cyrille Lan-

thier, (Lanthier & Cie), confections.

FAILLITES

Québec.—J. B. A. Lambert, marchand de tabac, a fait cession à la demande de L. N. Héault.

Joseph Asselin, épiciier, a fait cession à la demande de Nazaire Turcotte.

Joseph Donatie, horloger et bijoutier, a fait cession à la demande de MM. Schowbs frères, de Montréal.

Ovide Bouchard, nouveautés, a fait cession de ses biens.

Montréal.—Martin Granger & Cie, (Dame Malvina Hétu, épouse de Eusèbe Martin et Jos. H. Granger) nouveautés, ont fait cession à la demande de Frs. Foisy. Passif, environ \$20,000. Assemblée des créanciers le 6 novembre.

Benjamin Hugman, nouveautés, a fait cession à la demande de E. B. Greenshield. Passif, environ \$15,000. Assemblée des créanciers le 6 novembre.

P. W. & E. Huot, bonnetterie et nouveautés, ont fait cession à la demande de Gault Frères. Passif, \$9,000.

Lachine.—Joseph W. Barrette, magasin général, a fait cession à la demande de A. V. Robert. Passif, environ \$1,250. Assemblée des créanciers le 8 novembre.

Yamachiche.—Paul Lamothe, épiciier, en difficultés avec ses créanciers.

St Ephrem d'Upton.—F. X. Lamothe, magasin général, en difficultés avec ses créanciers.

Banque Ville-Marie.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de trois et demi (3½) pour cent pour le semestre courant, a été déclaré sur le capital payé de cette banque, lequel sera payable à son bureau, à Montréal, le et après LUNDI, le DEUX DECEMBRE prochain.

Les livres de transport seront fermés du 21 au 30 Novembre, ces deux jours inclusivement.

Par ordre, U. GARAND, Caissier.

Montréal, 23 octobre 1889.

La Banque Jacques-Cartier.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de trois et demi (3½) pour cent sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour le semestre courant et sera payable au bureau de la banque à Montréal, le et après le DEUX DECEMBRE prochain. Les livres de transferts seront fermés du 18 au 30 Novembre aussi prochain, les deux jours inclus.

A. DE MARTIGNY, Directeur-gérant.

Montréal, 24 octobre 1889.

Agents demandes partout

Cet offre est bon pour 60 jours, et nous le faisons afin d'avoir de bons agents qui introduiront nos montres; et afin de nous protéger contre les spéculateurs et marchands qui ordonneraient de fortes quantités; nous voulons que chaque personne coupe cette annonce et nous l'envoie avec son ordre s'engageant à essayer à faire des ventes pour nous avec l'immense catalogue que nous envoyons gratis avec chaque montre. Sur réception de 50c en timbres, nous garantissons de bonne foi, nous vous enverrons la montre par express C. O. D. et à votre examen. Si tout est satisfaisant et tel que représenté, vous pourrez payer la différence, \$5.37 et garder la montre, autrement vous ne payez rien. Le boîtier est garanti en or massif, un métal qui ne peut se fausser; ou de l'or que par des experts; richement gravé, solide dans toutes ses parties, verre français, et garanti pour 50 ans. Le mouvement est impo- sible, monté à la main, ajusté et réglé et pleinement garanti. En en prenant soin un peu, cette montre durera toute votre vie. C'est votre dernière chance d'avoir une montre de \$30 pour \$5.37, et une pour rien si vous nous en vendez 6. Adressez: A. O. ROEBUCK & CO., 57 & 59, Adelaide St. East, Toronto, Can. Si vous désirez recevoir cette montre par la maille, il faudra envoyer le montant complet de l'ordre est envoyé de suite, nous envoyons gratis une jolie chaîne en or double. Nommez ce journal.

PRIX DE VENTE \$5.87
 SIMPLE TRÈS

La Banque du Peuple

FONDÉE EN 1835.
 CAPITAL 1,200,000
 RESERVE 300,000

JACQUES GRENIER, écr, président.
 J. S. BOUSQUET, écr, caissier.
 SUCOURSABLE:
 Québec, basse-ville, P. B. Dumoulin, gérant.
 St-Roch, Nap. Lavole, gérant.
 Trois-Rivières, P. E. Panneton, gérant.
 Saint-Jean, Ph. Beaudoin, gérant.
 Saint-Jérôme, J. A. Théberge, gérant.
 Saint-Rémi, C. Bédard, gérant.

CORRESPONDANTS:
 Londres, Ang., MM. Glyn, Mills, Currie
 The Alliance Bank (limited).
 New-York, The National B'k of the Republic

LA BANQUE JACQUES-CARTIER

Bureau principal, Montréal.
 CAPITAL PAYÉ \$500,000
 RESERVE 140,000

DIRECTEURS:
 Alph. Desjardins, M.P., président.
 A. S. Hamelin, vice-président.
 John L. Cassidy, Lucien Huot.
 A. L. de Martigny.
 Bureau principal:
 A. de Martigny, directeur-gérant.
 D. W. Brunet, assistant-gérant.
 R. St Germain, inspecteur.

Agences:
 Beauharnois, H. Dorion, gérant
 Drummondville, J. E. Girouard, gérant
 Fraserville, J. F. Pelland, gérant
 Plessisville, Chèvrefeils et Lacroix, gérant
 St Sauveur, Québec, N. Dion, gérant
 St Hyacinthe, A. Hébert, gérant
 St-Simon, D. Denis, gérant
 Valleyfield, L. de Martigny, gérant
 Victoriaville, A. Marchand, gérant
 Ste-Clotilde, Mont. G. N. Ducharme, gér.
 St Jean Baptiste, L. G. Lacasse, gérant
 Rue Ontario, C. H. Guilmond, gér

Corresp. à Londres, Glyn, Mills, Currie & Co.
 à Paris, Crédit Lyonnais.
 à New-York, Nat. Bk. of Republic.

Banque d'Hochelega

Capital versé \$710,100
 Réserve 100,000

F. X. St Charles, président.
 M. Laurent, vice-président.
 R. Bickerdike, C. P. Hébert, J. O. Lafontaine,
 Directeurs.
 M. J. A. Prendergast, caissier.
 Bureau Principal MONTREAL
 Succursales Gérants.
 Trois-Rivières H. N. Boire
 Joliette J. H. Ostigny
 Sorel A. A. Larocque
 Valleyfield S. Fortier
 Abattoirs de l'Est Wm. Ferguson
 Vankleek Hill, Ont.

Correspondants:
 Londres, Ang., The Clydesdale Bank, limited
 Paris, France, Le Crédit Lyonnais.
 New-York, The National Park Bank.
 Boston, The Maverick National Bank.
 Collections dans tout le Canada aux taux les plus bas.
 Emet des crédits commerciaux et des lettres circulaires pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde.

Banque Ville-Marie

BUREAU PRINCIPAL, MONTREAL.
 Capital souscrit \$500,000

DIRECTEURS:
 W. WEIR, prés., J. G. DAVIE, vice-prés.
 W. STRACHAN, GODF. WEIR et U. GARAND.
 UBALDE GARAND, caissier.

SUCOURSABLES:
 Berthier, Hull, Lachine, Louiseville, Nicolet, St. Césaire, St. Jérôme.
 Département de l'Épargne:
 Bureau Principal, Hochelega et Pointe St. Charles, Montréal.
 Agents à New-York:
 The National Bank of the Republic.

C. BRYSON & SON

ENTREPOSEURS
 Entrepôts de Première Classe
 En douane ou libre
 Entrées passées à la douane
 17-19-21, Rue St-Nicolas, Montréal
 Téléphone No 1597 CANAD

J. B. BUISSON

Premier coupeur de J. & E. McIntyre
 MARCHAND - TAILLEUR
 No. 15
 Côte Saint-Lambert, Montréal.
 Taillasses, Façons et Eournitures, une spécialité.